



Latresne mon mag

Brèves tresnaises

Etat civil et tribune

Retour en image

Dossier : budget communal

Rendez-vous Tresnais

Carte des travaux

Bulletin d'informations
de la ville de Latresne

Printemps / Été **2023**

www.mairie-latresne.fr



Un mi-mandat plein d'espérance

Il y a déjà 3 ans, une majorité d'électeurs tresnais faisaient confiance à l'équipe « Esprit Latresne » pour administrer, pendant 6 ans, la gestion de notre commune.

L'heure n'est pas encore au bilan mais bien au travail assidu de toute notre équipe.

Nous restons plus que jamais mobilisés sur notre objectif : respecter scrupuleusement nos engagements de campagne pour déployer le programme.

Les grands axes de notre profession de foi restent toujours les mêmes à savoir ceux d'embellir notre commune, de mener des projets structurants d'infrastructures et d'équipements publics, d'accompagner le monde associatif, de faciliter le commerce local et de proposer des moments de convivialité renouvelés.

Cette édition du journal municipal met en avant les principales données de notre situation financière communale. Une situation extrêmement saine malgré le contexte tendu des finances publiques et de l'inflation conjoncturelle que tout un chacun peut connaître.

Un environnement malgré tout compliqué dans lequel il nous faut naviguer plus que jamais avec prudence et rigueur.

Sur ce mandat, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale ni de recourir à l'emprunt.

Pour ne pas grever plus encore la pression fiscale et endetter la commune, nous avons choisi de dégager des marges de manœuvre par notre propre capacité à générer des résultats financiers positifs, ce qui constitue le socle de notre commandement économique, à l'appui d'une incessante « chasse aux subventions ».

L'accélération des programmes d'investissements, sur les 3 années à venir, va rythmer la programmation du budget.

En 2023, ce sont les travaux de la route de Bordeaux (2ème tranche), la construction du pôle de pratiques artistiques pour nos associations de musiques et de danses, l'aménagement de la sécurisation du secteur du collège, l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (prévention et lutte contre les inondations), la réfection des sacristies de l'église Saint-Aubin, le renouvellement de tout le parc informatique de nos écoles, le programme de maîtrise énergétique (éclairage public et bâtiments communaux), seront engagés.

La révision du PLU, après un temps-mort, est de nouveau relancé avec actuellement un travail de préparation collaboratif avec les services de l'Etat, et sera présenté en réunion publique à l'automne.

Le permis de construire du futur centre nautique porté par la FNMNS a été déposé le 26 mai dernier. Cet équipement de nouvelle génération, sobre et écologique, permettra aux enfants de nos écoles et du collège de bénéficier toute l'année d'un apprentissage complet de la natation.

Nous co-construisons également, avec les habitants du secteur de Sainte-Quitterie, un projet durable de requalification du quartier pour apaiser la circulation routière et redonner à cet espace historique, au cœur de la création de la commune de Latresne, une vocation plus conviviale et nature, à la hauteur de ce que l'Ancien bourg a été dans l'Histoire de Latresne.

En un mot, des projets pour des réalisations au service de toutes et de tous.

Ceux qui nous connaissent savent que nous continuons à servir notre commune avec passion et humilité. Malgré les vents contraires et les tentatives de déstabilisation.

Certains écrits ou rumeurs me prêtent, de prétendues intentions cachées ou des manipulations en tous genres.

Les publications qui tombent dans nos boîtes aux lettres, au gré du vent et avec acrimonie tentent d'entretenir ces fantasmes, « agiter le chiffon rouge » de la discorde, vieille technique de basse politique éculée.

Je n'ai pas à répondre à ces élucubrations. Notre équipe ne répondra pas à des rumeurs loin d'être constructives.

Tout est intègre et transparent dans notre action. Ma porte est toujours ouverte pour débattre et expliquer les sujets. Toutes les décisions sont votées dans la légalité.

Une commune ne s'administre pas elle-même. Elle fait partie d'un environnement politico-administratif complexe que semblent ignorer ces apprentis sorciers de la chose publique.

Le rôle d'un maire c'est de composer en permanence avec ces injonctions contradictoires entre l'Etat, nos partenaires institutionnels et une vision majoritairement partagée de l'aménagement de sa commune et de son destin.

Dans un contexte économique et social des plus compliqués, le pire pour une communauté ce sont les tentatives de division.

Mon devoir et la responsabilité de mon équipe municipale est de répondre aux enjeux de nos administrés.

Ceux d'aujourd'hui et de demain. En sincérité et en visionnaire.

Amicalement,

Ronan FLEHO, votre Maire

Information Plan Local d'Urbanisme

Après une révision suspendu temporairement à l'hiver dernier, les travaux sont à nouveau relancés, et font l'objet d'échanges avec les services de l'Etat pour engager, à l'automne prochain, le temps nécessaire à la concertation.

Une prochaine réunion publique sera donc proposée après la rentrée afin de présenter les principales évolutions du document d'urbanisme de Latresne.

01 Une collecte utile

En septembre, une nouvelle édition tresnaise pour La Ramasse Verte a été soutenue par le groupe du conseil participatif. Ces nettoyages et ramasses sont organisés par l'association « Laramasse verte » et ont lieu sur plusieurs communes de la communauté des communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

A Latresne ce sont 106 kg qui ont été ramassés au bord de la D113.



02 CNI & Passeports à Latresne

Bienvenue à Kenza ELMAZANI qui a rejoint la mairie en septembre. Elle s'occupe du service cartes nationales d'identité / passeport.

Le nouveau service est disponible en mairie avec les contraintes définies par la Préfecture. Pour savoir comment (re)faire sa carte nationale d'identité ou son passeport, rendez-vous sur :

<https://www.mairie-latresne.fr/carte-nationale-didentite-passeport/>

Tribune Latresne Naturellement

Toujours pas associés aux réunions de préparation des études des grands projets, nous avons pu participer, en nous invitant après une communication de riverain, à une réunion d'information sur les aménagements de la rue des Merlots, du chemin du stade et du futur centre nautique.

Les élus de Latresne Naturellement suivent ce dossier. Nos interrogations demeurent, pourquoi ce site pour le futur centre nautique sachant que dans l'état actuel, il n'y a plus qu'un seul bassin de prévu, qui en plus de la formation des maîtres nageurs, ne pourra être utilisé que pour les scolaires (c'est déjà ça), mais toujours pas par les habitants de Latresne !

Après un appel d'offres donné sans suite, et un nouveau projet pour la voie nouvelle, les riverains de la rue des Merlots s'opposent à l'étude présentée par la Mairie et souhaitent faire des propositions pour sauvegarder l'environnement et le cadre de vie de ce quartier. Pourquoi cette voie douce qui ne correspond pas à un besoin ?

Cette concertation aurait du être faite au moment de l'étude préliminaire afin d'éviter des frais d'études pour rien, et montre que les dossiers sont peu ou mal étudiés, sans concertation. Cela risque de générer de nouvelles dérives financières comme de coutume.

Nous vous souhaitons un bel été.

Vos élus Latresne Naturellement :

Jérôme VERSCHAVE

jerome.verschave@mairie-latresne.fr

06 20 35 79 83

Frédérique CONSTANS

frederique.constans@mairie-latresne.fr

06 08 28 49 37

Jean-Christophe SAURIAC

jc.sauriac@mairie-latresne.fr

06 12 94 64 20

Sylvie ESCOFFIER

sylvie.escoffier@mairie-latresne.fr

06 89 99 91 85

Jean-Claude POINTET

jc.pointet@mairie-latresne.fr

06 77 84 93 11

03 Un tournoi collectif

Le 16 mai dernier, le tournoi de l'interclubs de judo de l'Entre-deux-Mers s'est déroulé à Latresne. 550 jeunes combattants se sont affrontés au gymnase dans la bonne humeur et le respect face à près de 800 parents. Bravo aux organisateurs le JUDO CLUB BORDEAUX TALENCE & le JUDO CLUB TOMODACHI, pour cette gestion sans faille !



04 Tourisme local

Habitants de l'Entre-deux-Mers ? Demandez « La Locale » ! Une carte gratuite pour les résidents de l'Entre-deux-Mers qui vous permet de bénéficier de réductions chez plus de 50 partenaires touristiques (hébergeurs, restaurants, ...). A retirer dans les offices de tourisme - renseignements : 05 56 61 82 73

Un Cluedo à Latresne

Détectives en herbe, venez résoudre l'énigme !

Dédié à un large public, le Cluedo Entre-deux-Mers est l'occasion d'aller à la découverte des lieux emblématiques du secteur. Il reprend en plus simplifié, le principe du célèbre jeu de plateau. Le livret en main, racontant une histoire, les joueurs sont invités à découvrir par élimination un coupable, et une arme ou objet ayant servi au forfait ou au crime, seul ou en équipe (à partir de 12ans).

Série des bastides : enquêtes à Monségur, Sauveterre-de-Guyenne et Créon. / Série des aventuriers : enquêtes à Latresne, Saint-Loubès et Langoiran.

En vente aux Bureaux d'Information Touristique : 3 € le livret.

Informations : <https://www.entredeuxmers.com/>

Etat civil

Bienvenue à

Dayan MAILLOT
Raphaëlle DAHAN
Marin LE BLEIS
Hugo BOUGÈS
Soen PRIGENT
Misha DELGADO
Valentin MORIN EL MOUSTINI
Alix GUILMAULT LANDÉ
Louise DUVERNOIS
Andréa SIMON
Ezio MOTA
Lise MASSON
Ulysse LE GRIX DE LA SALLE
Nathan GAROND

Nous ont quittés

Ginette TOULUIRE veuve LOQUIER
Pierrette BAGAT épouse MORA
Maria-Magdalena SANCHEZ DIAZ veuve ANFRAY
Madeleine VASLIN veuve BESSIÈRES
Eric WIRTH
Jacques DUPAU
Micheline ROBLOT veuve PÉRON
Gilbert LAVIE
Alette de MONTALIER veuve ROUX
Jacqueline ORGEVAL
Claude-Marie HAGET veuve LABAT
Lydie PLASMONDON veuve CAZALBON
Pierrette VIDEAU épouse GUIARD

Denis CABOBLANCO

Danielle CHAMPIN épouse VIVIER

Gisèle BOUTET veuve BARANGON

Jean REMAUT

Gérard PAYSSE

Josefa PIERNA veuve SOLANA

Nouveaux commerces & services

Le cabinet shiatsu ato-kobido installé à Latresne vous accueille dans un lieu à l'esprit japonais.

Ce lieu propose des soins, produits naturels et deux types d'accompagnement : le Shiatsu et le Kobido.

Le Shiatsu est une discipline manuelle d'origine japonaise basée sur les théories de la Médecine Traditionnelle Chinoise qui s'exerce sur les méridiens et points d'acupuncture par pressions des pouces et paumes de mains. Son but est de permettre au corps de relâcher les tensions corporelles, organiques, articulaires et énergétiques.

La séance se déroule habillé et allongé sur un futon et dure environ 1h15.

Le Kobido, un massage liftant naturel pour le visage aux huiles naturelles. Pour les mines froissées, manque de fermeté, besoin de lutter contre les signes du temps... Il apporte une profonde relaxation. La séance se déroule sur une table de massage et dure 1h. La carte de soins propose également un massage Kobido combiné au Shiatsu pour une durée d'1h30.

Coordonnées
Adresse : 4 Pl. de la Mairie, 33360 Latresne
Email : contact@shiatsuato-bordeaux.fr
Téléphone : 06 17 06 19 47
Site internet : <https://www.shiatsuato-bordeaux.fr/>

MAISON
SAKI
SHIATSU ATO-KOBIDO

M MADAME A DIT OUI

Le showroom de robe de mariée « Madame a dit oui » ouvre ses portes à Latresne !

Vous pouvez découvrir des modèles sur mesure, élégants et modernes, à prix doux.

Alexia, l'ambassadrice de la marque, vous ouvre les portes de chez elle pour un essayage en toute intimité et convivialité. Vous vivrez une expérience unique et inoubliable.

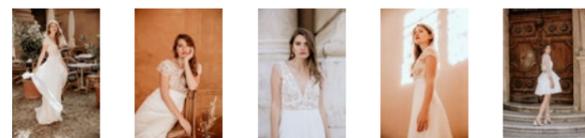
Vous serez libre d'essayer les robes que vous souhaitez avec la possibilité de créer la combinaison parfaite (haut/bas, longueur, décolleté, dentelle...). Allant de la taille 34 à 50+, vous y trouverez des robes adaptées à votre morphologie.

Partagez cet instant de bonheur avec vos proches, échangez avec eux. Prenez des photos pour figer cette première étape dans le temps!

Alexia saura vous aider et vous conseiller pour faire le bon choix, celui qui vous correspond.

Découvrez toute la collection en ligne et réservez facilement votre essayage directement avec Alexia au **06.69.92.60.08** ou sur le site : <https://madameaditoui.fr/>
Suivez les actualités sur Instagram : [madame_a_dit_oui](https://www.instagram.com/madame_a_dit_oui) et [mado_bordeaux](https://www.instagram.com/mado_bordeaux)

Coordonnées :
Téléphone : 06 69 92 60 08
Adresse : chemin D'arcin, 33360 Latresne. (L'adresse précise est donnée à la prise de rendez-vous)
Ouverture : Mardi, Vendredi, Samedi
Site : <https://madameaditoui.fr/categorie-produit/les-robes-de-mariees-sur-mesure/>
Instagram : [mado_bordeaux](https://www.instagram.com/mado_bordeaux) et [madame_a_dit_oui](https://www.instagram.com/madame_a_dit_oui)



Installée à Latresne, Raphaëlle Daoust reçoit, du lundi au samedi, sur rendez-vous et intervient également à domicile ou en entreprise pour des séances de sophrologie en individuel ou en groupe.

Diplômée Sophrologue praticienne spécialisée après 3 ans de formation à l'école de sophrologie et de sophrothérapie de Bordeaux (école ISEBA), elle poursuit son cursus en sophrothérapie pour des accompagnements plus adaptés.

Formée pour accompagner tout un chacun à travers les périodes charnières ou difficiles de l'existence, Raphaëlle accueille tous les publics : des enfants à partir du CP jusqu'aux seniors, les particuliers, comme les professionnels, pour un mieux-être au quotidien.

Les accompagnements proposés répondent aux besoins de gestion du stress, des émotions et les problématiques qui en découlent (hypertension, troubles du sommeil, alimentaire, de l'humeur, problèmes relationnels, etc.), le développement de la confiance en soi et de ses potentiels (adaptabilité scolaire, professionnelle) et la gestion de la douleur physique et psychique, notamment en accompagnant les personnes devant faire face à la maladie et leurs aidants.

Coordonnées :
Renseignements et prise de rdv : 06 73 46 61 24
Site internet : www.raphaëlle-sophrologue.fr
Email : contact@raphaëlle-sophrologue.fr



Artisan torréfacteur depuis plus de 30 ans, rue Judaïque à Bordeaux, la Grange aux Cafés a ouvert à Latresne son nouveau magasin. Tous les cafés sont torréfiés par nos soins, et chaque mois un café éphémère. Tous les cafés du Monde sont chez nous pour vous faire voyager. Plus de 250 thés sont aussi sélectionnés et vous feront découvrir des parfums de voyage. Vous trouverez aussi l'essentiel autour du thé et du café : tasses, théières, machines à cafés.

Horaires d'ouverture :
Mardi - 16h à 19h30
Mercredi au samedi - 10h30 à 12h30 et de 16h à 19h30
Dimanche - 10h à 13h

Coordonnées :
Adresse : 4, passage des arts, Latresne
Téléphone : 06 11 51 91 92

La trattoria italienne « La Bocce » a ouvert tout début mai. Produits d'Italie et plats typiques y sont proposés. Amateurs d'antipastis et de pizzas napolitaines (pâte épaisse), rendez-vous sur place.

La carte compte une dizaine de pizzas, 3 formes d'antipasti, des desserts préparés sur place et selon les arrivages, ainsi que des boissons italiennes pour le plaisir des petits et grands.

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 18h30 à 21h30
Jeudi : 18h30 à 21h30
Vendredi : 18h30 à 21h30
Samedi : 18h30 à 21h30
Dimanche : 18h30 à 21h00

Coordonnées :
Adresse : 9 Pl. de la Mairie, 33360 Latresne
Téléphone : 05 40 45 16 35



Nouveau service à Latresne :

Vincent Roudergue vous accueille dans son nouveau centre Audition Conseil depuis le Mardi 2 Mai. Dépistage gratuit, appareillages discrets et protections auditives sur mesure vous sont proposés sur rendez-vous du mardi au vendredi.

Coordonnées :
Adresse : Audition Conseil - 53B avenue de la Libération 33360 Latresne
Téléphone : 05 56 88 27 15
Sites : auditionconseil.fr ; doctolib.fr

Ouverture : du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Prochainement

A l'automne 2023, un fromager s'installera au 53 avenue de la Libération à Latresne. Cette installation se fera dans le courant du 2ème semestre, après l'aménagement de la boutique. Le commerce est actuellement vide, mais sera cédé par la municipalité lors du vote du conseil municipal le 1er juin.

Le saviez-vous ?

La municipalité a voté en faveur d'un droit de préemption commercial. Ce dernier, à l'instar du droit de préemption immobilier, permet à une commune d'avoir la priorité pour acheter un bail commercial, un fonds de commerce, un fonds artisanal ou un terrain pouvant accueillir des commerces. Elle doit ensuite le revendre (ou rétrocéder) à un commerçant ou un artisan.

Pourquoi ? Non pas pour spoiler les fonds disponibles, mais pour soutenir l'attractivité locale en facilitant la diversité de l'offre communale et en créant les conditions d'accueil favorables à des porteurs de projets accompagnés par les collectivités compétentes (communauté de communes ou pôle territorial).

Retour en images



Sensibilisation au sport pour tous avec Nicole Abar (footballeuse)



Travaux de la mairie : reprise de l'accueil et hall d'entrée



Atelier illustration jeunesse Festival Vitabib



Patrimoine en scène à Latresne



Commémorations des 11 novembre 1918 & 8 mai 1945



Noël médiathèque & Art de la Fugue



Représentation Eagles dancers au forum des associations



Acteurs de la vie associative pour la rentrée de Latresne



Apéro & Toiles par le Conseil participatif



Final Ouvre la Voix



Patrimoine en scène à Latresne



Mathieu Moustache - Festival Vitabib par la Médiathèque



Noël sur le marché de Latresne



Carnaval des écoles par l'APE



Anniversaire du marché



Litté'Bulles avec les CE1, CE2, CM1, CM2 & la médiathèque



Bal du Rondeau Bordelais



Accueil des nouveaux arrivants



Vide grenier par le comité des fêtes



Mise en place collective du batardeau de Croix-Marron



Ciné débat par le conseil participatif



Noël à la médiathèque



Echanges sur la ressources en eau Conseil participatif et Ceseau



Tournois de pétanque - club des côteaux



Rentrée des classes aux écoles



Repas des aînés

01 Compte administratif 2022



2022 : reprise des rencontres festives

Réuni en séance plénière le 28 mars 2023, le conseil municipal a adopté le compte administratif et le compte de gestion 2022, ainsi que le budget primitif pour 2023. Ce dossier permet de présenter les principales répartitions en recettes et dépenses et présenter le point sur les exercices financiers tresnais.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En 2022, les dépenses de fonctionnement ont été engagées à hauteur de 3,274 millions d'euros et les recettes ont atteint 3,648 millions d'euros. L'excédent de fonctionnement 2022 s'est ainsi concrétisé à près de 374 136,89 euros.

Les investissements ont atteint 1,393 millions d'euros répartis principalement comme suit :

- Travaux de sécurisation de voirie : cheminements doux et accessibles (chemin de l'Estey, de Lamothe, du Souquet)
- Équipement des services techniques
- Installation de toilettes publiques (étang des sources et Castéra)
- Éclairage public (passage en LED de plusieurs rues)

FONCTIONNEMENT 2022

DÉPENSES	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	RECETTES	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Charges à caractère général	1 087 250	1 084 173			
Charges de personnel	1 490 000	1 479 632	Atténuations de charges	5 000	25 259
Atténuations de produits	32 000	30 302	Produits des services	66 500	215 146
Autres charges de gestion courante	134 300	129 152	Impôts et taxes	2 570 164	2 588 372
Charges financières	89 034	77 244	Dotations et participations	393 800	427 292
Charges exceptionnelles	250	16	Autres produits de gestion courante	125 000	124 186
Provisions	7 456	4 519			
Opération d'ordre (amortissement & value)	266 689	469 690	Produits financiers	0	5
Virement à la section investissement	113 762		Produits exceptionnels	0	208 324
			Opération d'ordre	60 278	60 278
TOTAL DÉPENSES	3 220 743 €	3 274 731 €	TOTAL RECETTES	3 220 743 €	3 648 868 €

Excédent de fonctionnement : 374 136 €

INVESTISSEMENT 2022

DÉPENSES	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	RECETTES	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Emprunts et dettes	218 677	218 677	Dotations fonds divers	1 847 412	1 791 347
Immobilisations incorporelles	500 257	168 193	Subventions	1 191 814	27 135
Subvention équipement	120 409	42 971			
Immobilisations corporelles	1 338 857	777 774	Emprunts et dettes	0	0
Immobilisations en cours	2 429 593	157 776	Opérations d'ordre	266 689	469 690
Autres immobilisations	2 431	914	Virement section fonctionnement	113 762	
			Produits de cessions	1 800 000	0
Construction APS	340	0			
Opération d'ordre	60 278	60 278	Construction APS	3 901	0
Solde d'exécution reporté	552 734				
TOTAL DÉPENSES	5 223 580 €	1 421 584 €	TOTAL RECETTES	5 223 580 €	2 288 173 €

Excédent d'investissement : 866 589 €

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt durant l'année 2022. En synthèse, ces tableaux confirment la bonne santé financière de la commune, permettant ainsi l'engagement d'un programme d'investissements ambitieux malgré les inflations et coûts de l'énergie (+300 000 € d'augmentation - prévision annoncée par le SDEEG*). La maîtrise des frais généraux des charges de personnel s'ajoutent à une légère progression globale des recettes.

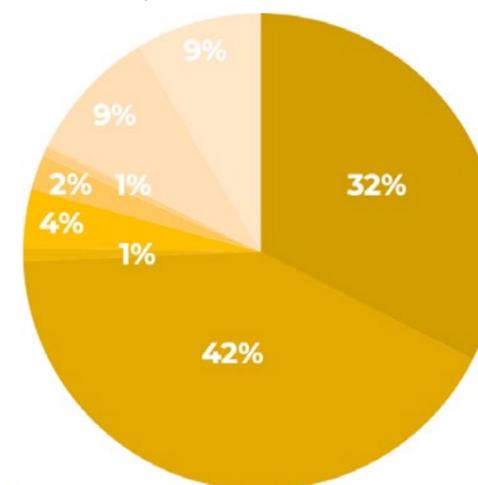
* SDEEG : Syndicat Départemental d'Electrification et d'Énergie de Gironde

02 Budget prévisionnel 2023

Construit dans la continuité des engagements pris par la municipalité en 2020, l'année 2023 sera essentiellement concentrée sur les investissements, dont les principaux axes de développement se déclinent ainsi :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Pose de la première pierre du pôle de pratiques artistiques,
- Étude d'aménagement du Centre-bourg,
- Requalification de l'Ancien bourg : cheminement sécurisé, reprise de la place Sainte-Quitterie, effacement des réseaux,
- Travaux de voirie - 2^{ème} phase de la RD10 (lieu dit Gauvry au chemin de Coulon).

Le budget prévisionnel 2023 se présente composé de dépenses de fonctionnement qui sont estimées à 3,192 millions d'euros.



Dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de Latresne. La masse salariale 2023 (1,470 millions d'euros) enregistre une progression liée à l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), à des effets exogènes (application d'obligations légales applicables pour toutes les collectivités locales) ainsi qu'à des mesures de politique salariale interne.

D'autre part, la programmation culturelle et d'animations 2023 notera une stabilisation par rapport à 2022 après plusieurs années de réduction, en raison des contraintes sanitaires - les différentes démarches de concertation (Castéra, budget participatif...), l'augmentation des contentieux (en vue de faire respecter les règlements d'urbanisme, d'environnement, ou en défense pour la Mairie) ainsi que les études d'analyse en vue d'investissements, et enfin, les coûts de l'énergie expliquent la hausse des charges à caractère général.

Recettes de fonctionnement

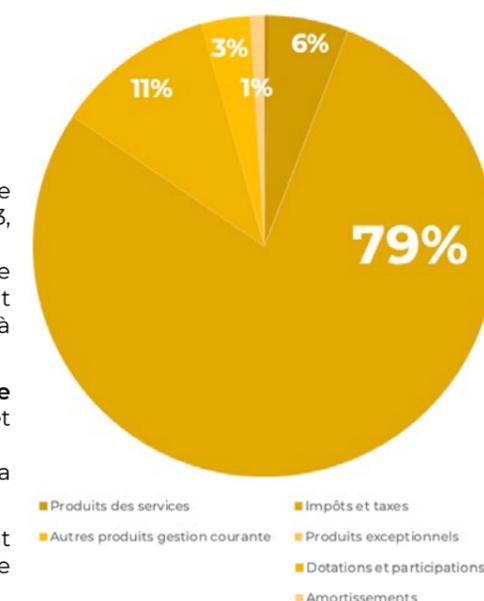
Si l'intégration au budget général de la Caisse des Écoles a marqué une hausse conséquente des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022, en 2023, l'augmentation de ce chapitre est plus régulée.

Les recettes de fonctionnement sont donc valorisées à hauteur de 3,511 millions d'euros. Les impôts et taxes représentent les 4/5^{ème}, soit 3,001 millions d'euros. Les produits issus de la fiscalité locale sont estimés à 2,759 millions d'euros.

Le taux de ces taxes, d'un niveau relativement faible à Latresne permet de dégager des ressources en adéquation avec les investissements actuels et futurs, nécessaires au développement de la commune.

La constance de la taxe additionnelle des droits de mutation atteste de la dynamique du marché immobilier local.

Au final, les recettes de fonctionnement vont favoriser un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement et permettre d'assurer un programme d'investissements ambitieux.



Budget communal : des années décisives

03 Dépenses & recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

5,197 millions d'€ c'est le montant prévisionnel des dépenses d'investissements pour l'année 2023, le budget a été fixé au 31 décembre. Le remboursement du capital des emprunts communaux est de 210 000 €.



Cette année, les investissements concernent :

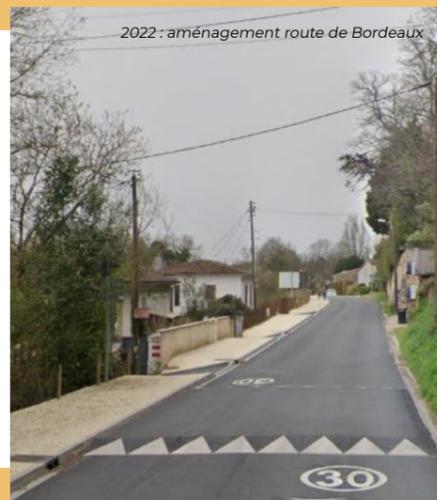
- Phase 2 RD10 - Route de Bordeaux - création d'une voie douce / 2ème tranche : **390 000 €**
- Aménagement des abords de l'église - phase 1 : **180 000 €**
- Maîtrise d'oeuvre et travaux du pôle de pratiques artistiques : **985 890 €**
- Extension du local associatif des coteaux (aménagement et terrasse) : **30 000 €**
- Vidéo protection - équipement des rond-points d'entrée d'agglomération / zone activités : **50 000 €**
- Cheminement, plan vélo, sécurisations, stationnements raisonnés, espaces verts : **170 000 €**
- Lutte contre les inondations : schéma directeur des eaux pluviales, bassins d'orage, PCS, dispositifs lutte contre les inondations : **95 000 €**

Recettes d'investissement

353 000 € c'est le montant d'autofinancement pour l'année 2022.

Le financement du pôle de pratiques artistiques est, en partie, assuré par des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental de la Gironde : **610 000 €**

De façon générale, l'investissement est financé par les taxes d'aménagement (**160 000 €**), le reversement de TVA 2020 (**150 000 €**), des subventions du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Etat, le produit de la cession immobilière (**1,3 million d'euros**, notamment via la vente du terrain pour la réalisation du centre nautique à la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport) et des excédents de fonds capitalisés pour **1,537 million d'euros**.



2022 : aménagement route de Bordeaux



Ronan FLÉHO
Maire de Latresne

“ Le budget de la commune est solide pour 2023. C'est une bonne nouvelle tant demain est incertain. Il nous revient désormais d'engager la réfection de nombre de nos salles publiques et d'aménager plusieurs quartiers de Latresne pour accueillir et répondre avec cohérence aux attentes des habitantes et habitants de la commune. L'équipe devra également composer avec une actualité nationale et internationale qui va fortement impacter notre quotidien. Cette année est charnière : nous passerons des études et schémas aux travaux autour de plusieurs grands projets, la concrétisation des heures de travail de notre majorité et de ses partenaires associatifs, habitants ou de collectivités prendra concrètement forme. ”

Quelques repères

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale : il détermine l'ensemble des actions qui seront menées. Complexe, le budget communal est à la fois un acte de prévision (recettes et dépenses annuelles votées avant le 15 avril - obligation légale) et acte d'autorisation (acte juridique autorisant le maire à engager les dépenses votées).

Budget primitif - prévisionnel et annuel, il inscrit les recettes et dépenses votées par le conseil municipal en fonctionnement et en investissement. Seul budget qui lève l'impôt, il est particulièrement important et doit tout prévoir.

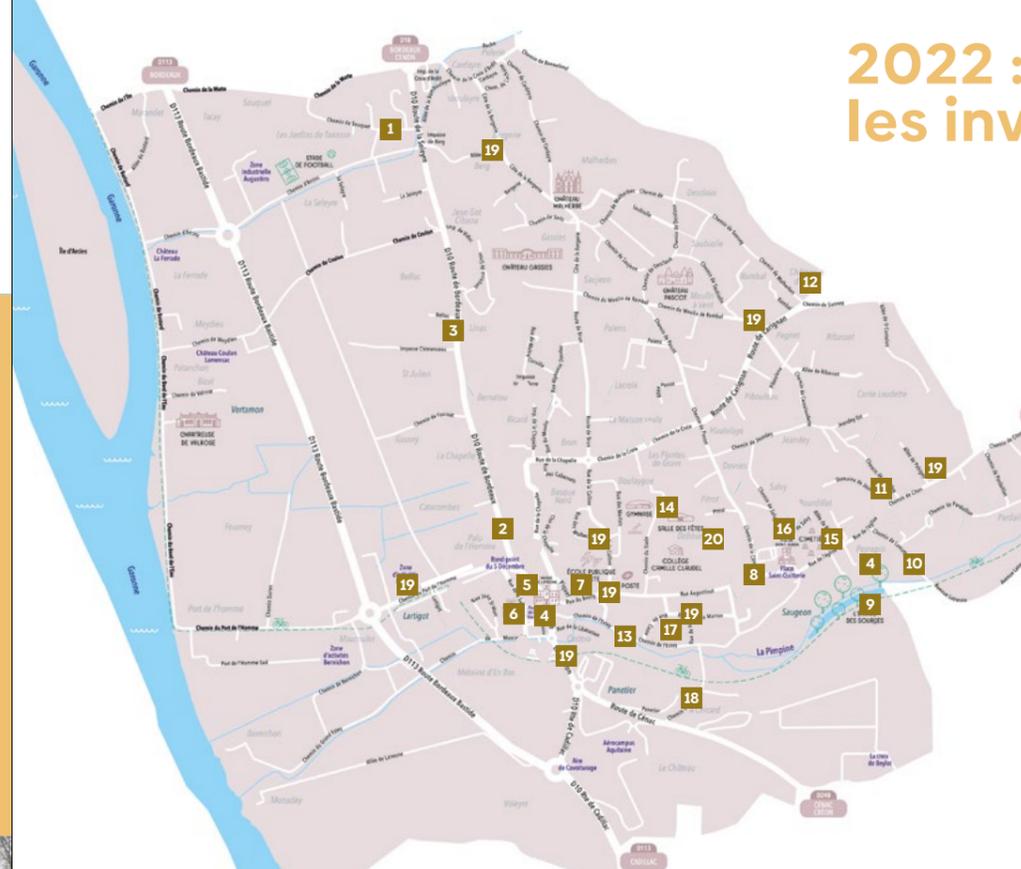
Budget supplémentaire : permet de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif, pour plus de précisions, réajuster via des données supplémentaires, avant le 31 décembre.

L'autofinancement fait le lien entre les sections fonctionnement et investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. L'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) le finance.

Compte administratif permet de constater la réalisation des budgets primitif et supplémentaire (budgets de prévisions). Relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable, il permet de juger de la bonne gestion de la commune (taux de réalisation, répartition des dépenses d'investissement, sous-estimation ou sur-estimation...).

Immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels, les immobilisations corporelles sont, elles sont composées des biens (terrains, aménagements, matériels, constructions...).

2022 : retour sur les investissements



- 1 : Création d'une voie douce chemin du Souquet - circulation apaisée et facilité de déplacements doux.
- 2 : Création d'une voie douce entre le rond point du 5 décembre et le lieu dit Gauvry.
- 3 : Etudes et dossier - la voie douce sur la RD10 entre Gauvry et le chemin de Coulon (travaux à venir).
- 4 : Mise en place de toilettes publiques (cabine au Castéra - toilettes lombricompostage à l'étang des sources).
- 5 : Requalification de bureaux vides à la Mairie : travaux et location pour professionnels (5 espaces de consultation / bureau)
- 6 : Reconstruction d'une digue de la Pimpine suite aux dégâts causés par les inondations (derrière pharmacie du Castéra).
- 7 : Lancement études et concours architecte en vue de la création d'un pôle de pratiques artistiques rue de la Chapelle (ancien presbytère).
- 8 : Permis et étude pour extension du local associatif actuellement utilisé par le club de pétanque : mutualisation des moyens pour plusieurs acteurs associatifs dans l'ancien bourg (travaux à venir).
- 9 : Réalisation d'un ponton de pêche PMR (avec l'aide financière des fonds européens).
- 10 : Sécurisation du chemin de Lamothe.
- 11 : Achat terrain pour la réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales (Jeandey)
- 12 : Création voie douce - route de Carignan
- 13 : Sécurisation du chemin de l'Estey : écluses, stationnement.
- 14 : Etudes pour aménagement abords de la salle des fêtes : sas d'entrée, terrasse, végétalisation
- 15 : changement de points lumineux : passage en LED (25 points)
- 16 : Installation d'un carbet / kiosque aux Arpèges pour les sorties des résidents.
- 18 : Renforcement du chemin du Château et création de caniveaux (suite éboulement)
- 19 : Pose de panneaux de sensibilisation routière sur l'ensemble de la commune
- 20 : Travaux salle des fêtes : installation nouvelle cuisine dans les anciens vestiaires, installation système d'audio projection sur scène.

4 questions pour 2023

Quel est l'impact de l'augmentation des prix des énergies et fluides pour Latresne ?

Les dépenses de fonctionnement vont considérablement augmenter, les prévisions menées par le SDEEG (Syndicat d'Electrification et d'Energie de la Gironde) annoncent, pour Latresne, une hausse de près de 300 000 € (pour un budget initial de 130 000 €). Ainsi, des mesures ont été engagées dès l'automne 2022 : minuteur dans les salles communales, réduction de la température dans les écoles (19°C dans les salles), une étude sur la mise en oeuvre de l'extinction de l'éclairage public est également en cours, avec le même partenaire, une convention avec l'ALEC a également été signée pour analyser les déperditions énergétiques dans le bâti public.

Quels sont les impacts des inflations sur les investissements à Latresne ?

La municipalité de Latresne a mis en oeuvre un « PPI » : Plan Pluriannuel d'Investissements qui organise en calendrier pluriannuel les grands investissements locaux. Ce document, peu pratiqué dans les communes de la strate de Latresne, permet de faire face à cette crise en donnant de la lisibilité sur l'investissement jusqu'en 2026. Il est difficile d'avoir une lecture exacte de l'inflation ou de sa stabilité, néanmoins, la prudence est de mise, les investissements se feront de manière organisée, dans le temps, pour ne pas investir tout à la fois.

Où en sont les grands projets ?

La **création du pôle de pratiques artistiques** est en cours d'élaboration avec les architectes et la commission mixte (associations, élus de la majorité et de l'opposition). Le dossier de demande de permis de construire a été déposé et la pose de la première pierre sera célébrée à la fin de l'année.

Le **centre nautique** est en cours d'élaboration par la FNMNS, qui dépose le permis de construire au printemps 2023. Ce projet, accompagné par la commune, est suivi par la municipalité avec beaucoup d'attention puisque les **travaux de la rue du stade** (voies douces et végétalisation) auront lieu en 2023 et 2024.

La **réfection de l'ancien bourg** est soumise à une concertation depuis l'automne 2022 pour lui rendre un usage apaisé et de proximité (effacement des réseaux, requalification de la place Sainte-Quitterie, cheminements doux...).

Enfin, la **révision du PLU** sera relancée à la fin du 1^{er} semestre.

Quelles ont été les précédentes augmentations d'impôt à Latresne ?

La municipalité n'a pas augmenté les taxes foncières depuis 2020. Les augmentations sont liées aux bases. Liées à l'inflation nationale, les précédentes années ont vu les bases augmenter, ainsi, par effet mécanique, les taxes ont elles aussi augmenté. Cette hausse n'est pas réalisée par un vote du Conseil municipal, mais dépend de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Dans le cadre du vote de la loi de finances, le calendrier de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation a été amendé par les parlementaires.



Carte des travaux

Identification d'espaces pour création de places de stationnement (secteur La Seleyre)

Création d'une voie douce sur la route de Bordeaux (apaisement de la circulation)

Pose de « feux-vert récompense » expérimentaux pour réduire la vitesse et sécuriser les abords d'établissements scolaires

Aménagement du local des côteaux (terrasse extérieure)

Création d'un fossé de dérivation

Equipement en matériels du restaurant scolaire - école élémentaire

Hydrocurage : jonction Port de l'Homme et Garonne

Réfection de la toiture du tennis couvert

Reprise du prebytère en vue des travaux du pôle de pratiques artistiques

Etude de déperdition énergétique sur 7 bâtiments communaux

Création d'une terrasse en bois aux abords de la salle des fêtes

Aménagement d'une aire de stationnement

Résidence les Arpèges : réfection de la salle de restauration (peinture & nouveau mobilier)

Réfection des sacristies de l'église Saint-Aubin (ébénisterie, sols, plafonds, murs)

Effacement des réseaux / secteur ancien bourg

Principe général du vert-récompense

- En l'absence de véhicule, le feu est au rouge.
- Lorsqu'un véhicule est détecté à l'amont du feu, le feu passe au vert après un délai fixe. Ce délai est calculé en fonction de la vitesse de référence choisie.



Vert-récompense dynamique

On peut améliorer l'efficacité du vert-récompense, grâce à la mesure de la vitesse des véhicules à l'amont du feu. Lorsqu'un véhicule arrive trop vite, le délai de passage au vert est augmenté d'une durée supplémentaire pour contraindre le conducteur à s'arrêter au feu. Cet asservissement à la vitesse renforce le caractère pédagogique du système.

FEUX VERT-RÉCOMPENSE

Dans les zones périurbaines et les traversées de village, les vitesses excessives, sources d'insécurité et de nuisances sonores, sont fréquentes. Depuis quelques années, se déploient en France des feux dits « vert-récompense ». Leur principe de fonctionnement est de permettre aux usagers qui respectent la vitesse d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux. Placé en section courante (hors passage piéton ou intersection), ce feu garantit le vert aux automobilistes respectueux de la vitesse dans une grande majorité de cas. Le feu vert-récompense est un feu en section courante qui régule la vitesse.

Uniquement en section courante

Le conducteur ne doit pas être perturbé par des facteurs extérieurs en approche et en sortie du dispositif. Ainsi, entre la détection amont et jusqu'à 30 m après le feu il ne doit pas y avoir :

- d'intersection ;
- de passage piéton ;
- de signalisation additionnelle.

A Latresne, les différents emplacements sont expérimentaux et seront soumis à une analyse des pratiques pour garantir leur maintien ou leur retrait.

Extraits des fiches usages du CEREMA

Cerema : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Travaux à venir

Travaux réalisés

RDV tresnais

Juin
samedi 3 juin
Culturables



Manifestation dédiée à la nature, à la culture et au développement durable. Les « Culturables » vous accueillent pour un après-midi d'échanges : spécialistes, scientifiques, amoureux des jardins et artistes "de tous poils" se partageront ces coins de nature pour vous offrir des regards croisés sur le patrimoine naturel et ses enjeux.

N'hésitez pas à vous y rendre à bicyclette par la piste Lapébie ! Ouvert à tous et pour tous les goûts ! **Etang des sources - de 14h à 19h**

Zoom sur le programme :

Durant toute l'après midi différentes activités vous seront proposées ; **escalade dans les arbres** avec Arbrosmoz, **atelier sculpture et modelage de l'argile** avec Robert Keramsi, **coin lecture** dans la nature (livres à disposition, à prendre ou à laisser !), des **jeux en bois** de la ludothèque (la coccinelle format XXL !), une **initiation pêche et une découverte de la biodiversité** avec l'AAPPM, un **atelier Land Art** (création d'oeuvre collective), des **ateliers éveil à la musique** avec l'Art de la fugue (à partir de 4 ans / sur inscription direction.artdelafugue@gmail.com), et une **initiation au vélo à assistance électrique** avec Balad'A Vélo Store (inscription*).

Et en plus...
14h et 15h30, atelier « l'eau virtuelle » : fabrication de papier à partir de matériaux recyclés (à partir de 8 ans / 1h / sur inscription*).

14h30, spectacle musical avec l'atelier « éveil et des découvertes des petits » de l'Art de la fugue : écoutons la nature et les musiques du jardin (15mn).

15h, balade guidée « les paysages de la Pimpine » avec Elisabeth Lemoine du SIETRA et Eric Veyssy, Terre et Océan : promenade à la découverte de son milieu naturel, sa zone humide, sa biodiversité (1h15).

De 15h à 17h, atelier patrimoine sonore avec Gaël Barreau, Terre et Océan : à l'écoute de ce(ux) qui se cache(nt) derrière les bruits qui nous entourent (toutes les 30mn).

16h30, balade récit du territoire, Hugo Molinier, CDC Portes de l'Entre-deux-Mers.

17h30, interlude musical par l'Art de la fugue.

18h, spectacle clownesque « Roland » Théâtre fu Figuier de et avec Fabien Lalaux (à partir de 3 ans et en famille).

« Les Culturables » s'associent au Conseil participatif de Latresne en créant un village réunissant différents intervenants engagés dans des processus durables : **14h à 19h** ; CDC – **Plan paysage et PDIPR**, CREAQ : **la maison Eco'mobile** avec Yoan Lutsen, **Lisons sous la pluie** (les choix de Mathilde), Ceseau : **Economie d'eau** (protéger la ressource en eau – les méthodes d'économie), SEMOCTOM : **sensibilisation au tri**, SIETRA (gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Entre-deux-Mers), et **moustiques et frelons asiatiques** – trucs et astuces. Et en plus... Venez écouter, vous renseigner et poser des questions à nos intervenants.

A partir de 14h30, témoignage d'habitants : ils ont construit en réduisant leur consommation d'énergie.
15h30, Hugo Molinier : le plan Climat (politique territoriale sur le développement durable).
16h, CREAQ et Florence Bret-Pauly, adjointe au maire – cadre de vie et transition écologique : les demandes d'autorisation comment ça marche ?
16h30, PETR : le projet alimentaire du territoire. Tous au jardin ! par José Martin
17h, Eric Veyssy : le forage du jardin partagé de Croix Marron.

La médiathèque de Latresne vous propose aussi des activités variées :

Du 30 mai au 14 juin, vous y retrouverez une exposition photos « la nature fait son show » de Bastien Campistron.

Du 27 mai au 10 juin, vous retrouverez des jeux et activités ludiques sur la thématique « des culturables ».

Et, le 31 mai à 15h, vous pourrez retrouver un atelier sur les oiseaux par le Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux (à partir de 5 ans/sur inscription au 05.56.20.72.34 – bibliotheque@mairie-latresne.fr).

*Inscriptions à faire parvenir à : patrimoineenscene@gmail.com

Juin
samedi 3 juin

Spectacle de Flamenco

Spectacle de flamenco par l'ADAF Latresne (Ateliers de Flamenco).

Salle des fêtes, 19h

Juin
dimanche 4 juin

Vélo & Jazz - Festival Jazz 360

14h30 - Atelier jazz du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen

Sous la férule exigeante et bienveillante de Jacques Ballue, les jeunes musiciens de l'Atelier jazz du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen auront à cœur de défendre la musique qu'ils aiment.

16h - Gaëtan Larrue Project

Le Gaëtan Larrue Project est né de la volonté de l'accordéoniste (et également batteur) et explorateur de sons Gaëtan Larrue. Ancien du Conservatoire des Landes il fait s'accorder les musiciens vagabonds. Intensité des sonorités du tango, phrasé riche et libre du jazz, quelques incursions vocales puissantes vous seront livrés à cette occasion.

Etang des sources, 14h30 à 17h30

Juin
Les 09, 10 et 11 juin

Festival de théâtre

La Compagnie du Théâtre Épicé vous offre 3 jours de théâtre. Spectacles, concerts, représentations et bar associatif pour du vivre ensemble.

- **Fourmillon roi du pipeau**, mis en scène par Sandrine Philip, 10/06 à 18h30

- **Musée haut Musée bas**, de Jean-Michel RIBES mis en scène par Sandrine Philip, 10/06 à 21h / 10€ - tarif réduit 5€

- **En scène !** mis en scène par Sandrine Philip, 11/06 à 17h30 / 5€

- **Le banc des impro**, mis en scène par Sandrine Philip, 11/06 à 11h aux Arpèges

Plus d'informations et réservations :
06 60 99 98 94
www.facebook.com/theatre.epice
Salle des fêtes

Juin
samedi 17 juin

Feux de Garonne

Nouvelle édition des feux de Garonne ! Soirée festive en bords de fleuve, venez avec votre pique-nique ou mangez sur place, final avec un feu d'artifices sur la Garonne.

Concert : Les Ducs revisitent les grands tubes français avec bonne humeur et ambiance décalée !

Sur place : Toto Lé la (cuisine créole) et Foody foodtruck (hamburger) Glacier, Gauffres La liégeoise, boissons

Bords de Garonne, à partir de 19h30

Juin
dimanche 18 juin

Commémoration de l'appel

Commémoration de l'Appel du 18 juin. Plus d'information : mairie-latresne.fr

Place Sainte-Quitterie

Juin
mercredi 21 juin

Fête de la musique

Le comité des fêtes et le restaurant de l'Eveil des sens s'associent pour vous proposer une soirée musicale et gustative !

Amateurs de musique, vous pouvez vous faire connaître pour jouer lors de la soirée.

Place Sainte-Quitterie, à partir de 19h30

Juin
24 juin

Kermesse de l'école maternelle

30 juin

Kermesse de l'école élémentaire

Juillet
samedi 1^{er} juillet

Latresne en fête

L'Association des Commerçants et Artisans de Latresne réitère "Latresne en fête" édition 2023. Braderie, animations, buvette, spectacle, concerts et marché gourmand en fin de journée.

Avenue de la Libération et place de la Mairie
Toute la journée

Juillet
mardi 04 juillet

Ciné plein air



Animations, film en plein air et festivités locales ! Retrouvez la nouvelle édition du ciné plein air par le Conseil participatif de Latresne.

Ouverture : 19h30

Animation : la brigade du cuivre (Art de la Fugue),

Possibilité de manger et boire sur place.

Été Samedi 08 juillet - jeudi 31 août : L'été à la médiathèque

Cet été, comme tous les étés, la médiathèque sera fermée le samedi après-midi sinon, les horaires sont identiques. Bien évidemment, la ludothèque nous prête des jeux (grand format...) durant les mois de juillet et d'août. Et nous renouvelons notre opération « pochettes-surprises ». Une pochette dont le contenu est choisi par les bibliothécaires et qui reste secret jusque chez vous !

Du 08 juillet au 31 août, plongez-vous dans un thriller médiéval...

Venez jouer à « Lux in Tenebris » aux heures d'ouverture de la médiathèque. An 1388. En chemin vers la cour de Gaston Fébus, Jehan Froissart et son page (le visiteur) sont surpris par une tempête. Mais au village où ils font halte, l'atmosphère est ténébreuse. L'abbé Causas leur offre le gîte, et partage son tourment : la veille, deux villageois ont été assassinés.

Froissart décide de mener l'enquête. Du bourreau Colas à l'accorte Anna, de Garin de Balun, le troubadour, à Philémon, le tenancier gouaillieur, qui se soumettra à la question ? Vous avez aimé Le Nom de la Rose ? Vous adorerez Lux in tenebris. Vous voilà propulsé dans un thriller médiéval dont vous êtes le héros. Muni d'une tablette et d'un casque audio, vous sillonnez le village à la recherche des indices pour confondre le meurtrier.

Les rdv de la médiathèque

Juin
mardi 14 juin

Spectacle, « T'es qui toi, dis ? » - Cie Friiix club

Lui est un cube. Elle, une boule. Ils se rencontrent. Ils se découvrent. Elle peut rouler. Lui non. Il a des angles. C'est vrai ! Elle non. Ils sont tous deux faits du même bois... d'hêtre. Pourtant... Ils sont bien différents. Pas tout à fait.

A partir de 1 an / Sur réservation / Gratuit
Médiathèque - horaire à définir

Juin
vendredi 16 juin

Spectacle, théâtre d'improvisation - Cie La Cigüe

Un match d'impro qu'est ce que c'est ?!

Deux équipes s'affrontent, l'arbitre tire au sort un thème, les deux équipes ont quelques secondes pour réfléchir puis c'est l'improvisation !

Le spectacle est rythmé par un arbitre impartial (ou presque) et le public, qui vote pour ses impros favorites, mais qui peut aussi manifester son mécontentement pendant le spectacle.

Sur réservation / Gratuit - Médiathèque - horaire à définir

Juin
samedi 17 juin

Histoire en musique : **Le crapaud au pays des trois lunes**

Adaptation du conte musical de Moïra Conrath et Olivier Prou, illustré par Ivan Sollogoub, édition Le label dans la forêt. Edgar est un gros crapaud un peu ronchon.

Il n'aime pas se mouiller, il ne sait pas nager. Un soir, près de sa mare aux nénuphars, une rainette agile et pas gênée s'en vient lui claironner ses quatre vérités : « Mon pauvre Edgar, tu es le plus laid des plus laids de tous les crapauds de la mare. Et bon sang que tu sens mauvais ! » Edgar se penche alors vers son reflet dans l'eau...

Salle des fêtes, tout public / Entrée libre et gratuite - 11h

Juin
samedi 1^{er} juillet

Y'a d'la voix

Spectacle de fin d'année du groupe de lecture à voix haute de Gérard Laurent. Dans le cadre de la manifestation impulsée par Biblio.Gironde, la commune de Latresne met la Voix à l'honneur. Le groupe de Gérard Laurent fête ses deux ans d'existence. Des rencontres hebdomadaires pour apprendre à lire à haute voix et pour faire partager le plaisir des mots.

Médiathèque, tout public / Entrée libre et gratuite - horaire à définir



Latresne

Mairie de Latresne

1 avenue Jean Balde

33 360 LATRESNE

Tél: 05 57 97 02 70

Courriel: mairie@mairie-latresne.fr

Journal d'information Printemps / Été 2023

Direction de la publication : Céline GOEURY et Ronan FLEHO

Création : Céline GOEURY

Impression : Imprimerie Korus

Bulletin imprimé dans le respect de l'environnement

Heures d'ouvertures

du lundi au jeudi : 9h00/12h00 - 13h30/17h30

le vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h

le samedi : (hors vacances scolaires) : 9h00/12h00